



Délibération n° 1 du 25/03/2021

Convention de partenariat entre le Département des Yvelines et le Crous de Versailles

Exposé des motifs

Le Département des Yvelines et le Crous de Versailles souhaitent mettre en place un partenariat portant sur la restauration universitaire au bénéfice des étudiants les plus démunis. Ce partenariat s'intègre dans programme de lutte contre la précarité étudiante lancé par le Département début mars 2021.

La convention de partenariat définit les modalités de financement du reste à charge de 1€ dans les structures de restauration du CROUS dans les Yvelines.

Le Département s'engage ainsi à financer le reste à charge de 1€ pour les étudiants qui prendront ce repas dans les structures CROUS des Yvelines. Le CROUS s'engage de son côté à rendre le dispositif opérationnel et à assurer une communication de relais des mesures d'accompagnement des étudiants proposées par le Département.

Délibération

« Il est demandé aux administrateurs d'approuver la convention de partenariat entre le Département des Yvelines et le Crous relative aux modalités de financement dans le cadre du dispositif du repas à 1€ au bénéfice des étudiants » :

Vote

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

Versailles, le 29 mars 2021

La Rectrice déléguée pour l'Enseignement
supérieur, la Recherche et l'Innovation
pour l'Ile-de-France
Présidente du conseil d'administration du
Crous de l'académie de Versailles

Simone BONNAFOUS